

Préambule

Le Club Nautique Morgien, propriétaire de plusieurs dériveurs de type *Optimist*, *L'Equipe*, *420* et *Laser 4.7* ou *Radial*, met des bateaux à disposition de ses membres dans le cadre des cours de voile, d'entraînements ou de régates.

Obligation du locataire

Le locataire d'un bateau ainsi mis à disposition est responsable du matériel qui lui est remis, de son entretien et, en fin de contrat, de sa restitution en parfait état, compte tenu de l'usure normale due à l'utilisation du bateau.

Notamment il est tenu d'entretenir le matériel dans toutes les règles de l'art et de faire réparer tout dégât survenu suite à une négligence ou un accident.

En régate, le locataire doit s'inscrire sous le nom du CNM.

Assurances

Les bateaux sont assurés en Casco totale avec une franchise de CHF 500.- et en responsabilité civile (RC) sans franchise.

La franchise de l'assurance Casco est à la charge du locataire. Elle est due pour chaque sinistre.

En outre, les locataires sont tenus d'avoir une assurance RC privée couvrant les risques liés à la responsabilité civile du locataire à hauteur de CHF 2'000'000.- au moins.

Tarif de location (pour les locations à la saison)

Les tarifs de locations sont les suivants :

- Optimist Ecole de sport (ES) :	participation à l'assurance	15.-	+ CHF 200.-
- Optimist Pré-compétition (PC) :	participation à l'assurance	75.-	+ CHF 250.-
- Optimist Compétition (C) :	participation à l'assurance	215.-	+ CHF 400.- (âge minimum requis 7 ans)
- L'Equipe :	participation à l'assurance	120.-	+ CHF 100.- par équipier
- RS Feva :	participation à l'assurance	120.-	+ CHF 200.- par équipier
- 420 :	participation à l'assurance	360.-	+ CHF 400.- par équipier
- Laser :	participation à l'assurance	180.-	+ CHF 400.-

Lorsque le bateau est utilisé dans le cadre d'un cours, la location est incluse dans la finance de cours, elle couvre la location jusqu'à la fin de la saison de régates de l'année en cours, soit jusqu'au 31 août.

Une remise pouvant s'élever jusqu'à CHF 300.- peut être consentie à tout jeune qui effectue une remise à neuf d'un bateau (polissage de qualité, renouvellement d'accastillage, réparation professionnelle du gel-coat), ou qui le rend dans un état manifestement meilleur que celui constaté lors de la prise en charge.

Une remise de 50% est consentie à tout jeune de moins de 25 ans qui loue un bateau pour la saison, sans droit de réservation (ne peut utiliser le bateau que s'il n'est pas réservé).

Un prix dégressif est consenti pour les familles (plusieurs enfants simultanément).

Caution

Une caution doit être versée lors de la prise en charge du bateau. Elle peut-être utilisée par le CNM pour couvrir les frais de remise en état (hormis usure normale) en fin de saison, si la restitution n'est pas faite en bonne et due forme (décharge signée par le chef de base du CNM).

La caution se monte à CHF 500.-, elle est restituée en fin de contrat si elle n'a pas été utilisée.

Pour les familles de plusieurs enfants, une seule caution est demandée pour l'ensemble des bateaux loués.

Durée du contrat

Le contrat est conclu dès réception du montant de la location, caution incluse et dure jusqu'au 31 août de l'année qui suit.

Il peut être renouvelé d'année en année.

Type et état du bateau loué

Voir ci-dessous et au verso

Prise en charge

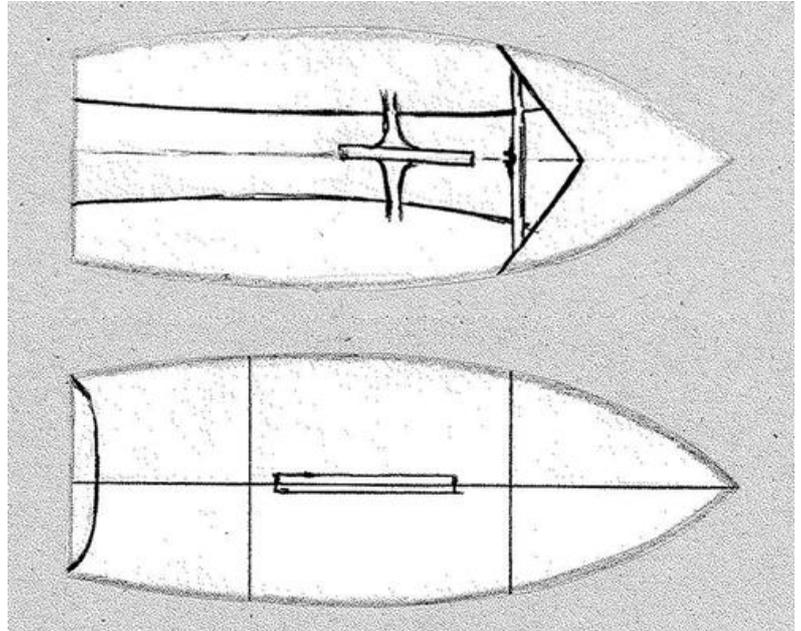
- Bateau : *Optimist* (ES / PC / C) / *L'Equipe* / *420* / *Laser*, pris en charge le :
- Contrat de location pour la période du au :
- Signatures
- Le locataire : Le Chef de base :

Restitution

- Bateau restitué le (remarques éventuelles, voir au verso)
- Signatures
- Le locataire : Le Chef de base :

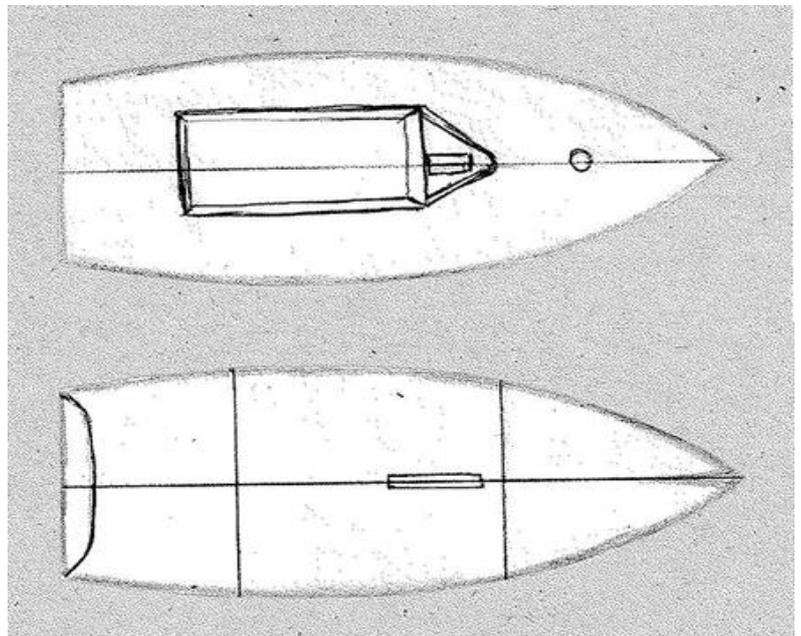
420

Vos remarques sur l'état du bateau



Laser

Vos remarques sur l'état du bateau



Optimist

Vos remarques sur l'état du bateau

